



Notes sur le livre de Ruth

Les noms dans le livre de Ruth

Selon l'étymologie hébraïque, **Elimélek** veut dire : « mon Dieu est roi », **Noémi** peut se traduire : « ma gracieuse » ou « ma douceur » ; ce nom qui contient l'idée de tendresse, de bonheur s'oppose à **Mara**, qui veut dire : « l'amère ».

Mahlôn veut dire : « malade » ou « souffrant » et **Kilyôn** : « fragile ».

Orpa peut être rattaché à un mot qui signifie « l'épaule », le « dos » et fait peut être allusion au dos qu'Orpa tourne en partant.

Ruth n'a pas de traduction exacte connue. Ce nom pourrait signifier : « la compagne » ou encore « celle qui est comblée ».

Booz veut dire : « celui qui a la force », et **Oved** : « serviteur ».

Bethléem signifie : « la maison du pain » et **Moab** : « issu du père ».

Les Moabites

Ils font partie des proches voisins des habitants de Juda. Ils vivent juste de l'autre côté de la Mer Morte (16 km de large).

Le récit biblique en Genèse 19.29-38 situe leur origine dans l'inceste d'une des filles de Loth avec son père.

Dans beaucoup d'autres textes, les Moabites sont présentés comme des ennemis :

- dont on se moque : Juges 3.12-30
- contre lesquels on se bat : 2 Rois 3
- dont on annonce la destruction comme celle d'autres ennemis : Jérémie 48
- que l'on massacre sans pitié : 2 Samuel 8.2
- que l'on exclut de la communauté religieuse : Deutéronome 23.4

Quelques passages bibliques cependant donnent un rôle plus positif au pays de Moab, comme le livre de Ruth où il constitue un lieu de refuge dans une situation de famine.

Le droit de glanage

Les codes de lois que l'on trouve dans les livres de l'Exode, du Lévitique et du Deutéronome comportent un certain nombre de mesures concernant la protection des plus faibles, de ceux qui sont sans protection. L'une d'entre elles est le droit de glaner (voir par exemple Deutéronome 24.19-22).

En prenant l'initiative d'aller glaner, Ruth utilise un droit qui lui est triplement reconnu parce qu'elle est pauvre, veuve et étrangère.

Le racheteur

Dans le cas où un homme en difficulté économique est obligé de vendre sa terre, un de ses parents proches doit racheter cette terre. Dans le cas où un homme meurt, un proche parent peut racheter sa terre et la conserver dans la famille.